

Bulletin d'information trimestriel de l'APFV

Le Mot du Président



Dans notre métier, l'automne est traditionnellement une période clé pour différentes raisons:

D'abord, c'est l'heure du bilan de la saison solaire qui vient de s'achever et qui représente chez beaucoup d'entre nous la période décisive de l'année, et nous avons eu un excellent taux d'ensoleillement.

C'est l'arrivée des nouveautés et chaque fabricant pour faire face à la tempête actuelle se doit de redoubler d'imagination.

C'est le moment des salons professionnels, avec Equip'Auto et Bâtimat, entre autres, et la fièvre des préparatifs pour les exposants et la recherche de bonnes affaires pour les visiteurs.

C'est aussi le moment où les administrations vont devoir débloquer les fins de Budgets. Vous le savez, dans beaucoup de services, les crédits non utilisés ne sont pas reconduits l'année suivante. Ils doivent être utilisés à bon escient, et qui pourrait soutenir que l'amélioration des conditions de travail n'est une cause prioritaire pour la médecine du travail et des CHSCT.

L'automne est donc une période de transition où l'année est quasiment faite mais pas encore bouclée et donc l'occasion de réactiver tous ses contacts avant de préparer la nouvelle saison pendant un hiver que nous souhaitons le plus bref possible.

Quand à nous, membres de l'APFV, nous avons choisi de serrer les rangs et de montrer notre détermination professionnelle en affirmant notre engagement à la pratique de notre métier en respectant des règles capables de mettre en confiance et de satisfaire pleinement tous nos interlocuteurs.

Dans cet esprit, le Bureau de l'APFV vient d'éditer trois nouvelles Chartes que vous découvrirez dans cet APFV Infos: il s'agit de la Charte de l'Adhérent, de la Charte Automobile et de la Charte Bâtiment.

Dès cet hiver, nous mettrons en place des campagnes d'information auprès des donneurs d'ordres et des décideurs concernés, pour les convaincre de l'intérêt de choisir de travailler avec un membre de l'APFV.

Pour finir, l'Assemblée Générale annuelle aura lieu courant janvier 2010.

J'espère que vous serez nombreux à y participer.

Nous vous communiquerons les détails ultérieurement.

Cordialement,

Pierrick BILLARD

Président de l'APFV

Qualité Totale

Une distinction pour un de nos Adhérents

En 1987, la Chambre des Métiers de la Savoie a créé le **Concours Qualité Totale** pour sensibiliser les Artisans Savoyards à la qualité organisationnelle de leurs entreprises. L'objectif est de ne plus se limiter à "la qualité produit" et d'aller beaucoup plus loin en s'inscrivant dans une véritable démarche d'amélioration continue.

Ce concours distingue les entreprises artisanales les plus méritantes sur la Savoie. La notion de qualité totale est observée à la loupe sous tous les angles de l'activité de l'entreprise: vis-à-vis de l'extérieur: qualité des produits, accueil de la Clientèle, marketing, relations humaines dans l'entreprise (conditions de travail, salaires, motivations). Les notions de gestion, d'investissement, d'environnement et de développement durable sont aussi prises en considération.

La société DECILAB - CLEAN CAR, installée depuis 1994 sur Chambéry et depuis 2006 sur Annecy, est spécialisée dans le nettoyage de véhicule, le lustrage, la protection carrosserie ainsi que la pose de film sur les vitrages automobile et bâtiment.

S'inscrire à ce concours était un exercice difficile mais très stimulant car l'activité de l'entreprise a été audité par un consultant extérieur qui en a étudié le fonctionnement, à évalué la qualité des prestations fournies et qui a finalement rendu un verdict très gratifiant pour toute l'équipe de cette petite structure: **1er Prix 2008**

Les retombées médiatiques ont été importantes et ont permis outre l'apport de clients nouveaux de mettre le métier en avant, le professionnalisme et le sérieux de l'artisan, mais également d'attirer les regards sur la réelle valeur ajoutée du produit film dans un contexte actuel lié au Grenelle de l'environnement et aux exigences d'efficacité énergétique.

L'APFV encourage ce genre d'initiatives permettant à nos Membres de montrer leur savoir-faire et leurs compétences et de contribuer ainsi à diffuser une bonne image de cette technologie.

Questionnaire *Dites nous qui vous êtes...*

Afin d'avoir une cartographie précise des Entreprises qui composent notre profession, nous lançons une consultation, au travers d'un questionnaire simple et rapide. Merci de bien vouloir y consacrer 5 mn pour le remplir et nous le retourner. Bien sûr, les réponses seront traitées anonymement et ne serviront qu'à vous donner quelques indications d'ordre général.

En Bref

PARUTION DU DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI LME

Parution au JO du 02 mai 2009 du décret du 29 avril 2009 qui entérine les accords inter-professionnels dérogatoires pour la filière du bâtiment et des travaux publics.

Ce décret confirme que le calendrier des délais de paiement prévu dans cet accord est satisfaisant

Le décret stipule que " le délai dérogatoire maximum est étendu à tous les opérateurs dont l'activité relève des organisations professionnelles", donc il s'applique à toutes les entreprises du secteur de la miroiterie, adhérentes ou non à la FFPV.

La FFPV est mentionnée comme signataire en page 3 à l'addendum du 5 février 2009.

Par extension, étant membre associé de la FFPV, et dans la mesure où nos adhérents sont affiliés au secteur bâtiment, l'APFV recommande de respecter les termes du calendrier ci-dessous:

Rappel du calendrier des délais maximum de paiement:

2009: 70 jours
2010: 60 jours
2011: 50 jours
2012: 45 jours



AFFILIATION AUX CAISSES DES CONGÉS PAYES

Parution au J.O du 2 mai 2009 d'un décret qui assouplit les conditions d'affiliation aux caisses des congés payés du bâtiment.

Ce décret indique que si une entreprise applique au titre de son activité principale, une convention collective nationale autre que celle du bâtiment et des travaux publics, les congés payés peuvent être assurés directement par l'entreprise, autrement dit et dans ce cas là, l'affiliation aux caisses des congés payés n'est pas obligatoire.

Il s'agit donc d'une option laissée à l'entreprise.

Par activité principale, le décret prévoit qu'il s'agit de l'activité dans laquelle l'entreprise emploie le plus grand nombre de salariés.

En conséquence, une entreprise de film (auto et bâtiment), relevant d'une convention collective de l'automobile par exemple, et pour laquelle la majorité des salariés n'effectue pas de pose sur chantiers, n'est pas tenue de souscrire à la caisse des congés payés.

Produits

NOUVEAU PRODUIT

Ceux qui posent du film savent que les conditions de pose ne sont parfois pas idéales et qu'il faut recourir à des échafaudages, des plate forme élévatoires ou encore des nacelles, donc des équipements demandant des contraintes d'agrément et de formations rigoureuses.

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance un nouvel équipement, dénommé le SYAM, à destination des poseurs, des storistes, nettoyeurs de surfaces vitrées et bien d'autres encore, de fabrication française et breveté internationalement et qui pourra vous rendre service.

Il s'agit d'une structure télescopique mobile et transportable dans un sac à dos, qui s'installe en 2 minutes, qui répond à la norme EPI catégorie 3EN 795 classe B et qui permet de réaliser de nombreuses opérations au bord du vide ou dans le vide en toute sécurité.

Si vous désirez obtenir les coordonnées de la société qui commercialise cet équipement, merci de contacter notre secrétariat.

Quoi de neuf

L'APFV se modernise et vient de mettre en place un nouveau site Internet, plus attractif et qui permet une meilleure recherche des adhérents ou des différents documents qui s'y trouvent.

www.apfv.org

Une idée? Une remarque? Une critique? Un encouragement? N'hésitez pas, contactez nous

Pour nous joindre



Association des Professionnels du Film pour Vitrage

10, Rue du Débarcadère - 75017 - PARIS

Courriel: contact@apfv.org

Site Internet: www.apfv.org

Questionnaire

Nom de l'entreprise:..... Date de création:

Forme Juridique: Adresse:

Nombre de Salariés:..... CP-VILLE:

Nom du Dirigeant:..... TEL:

Adresse e-mail:

Activité principale:

Miroitier	<input type="checkbox"/>	Carrossier	<input type="checkbox"/>	Publicité/Enseigne	<input type="checkbox"/>
Accessoires Auto	<input type="checkbox"/>	Tuning	<input type="checkbox"/>	Nettoyage véhicule	<input type="checkbox"/>
Storiste	<input type="checkbox"/>	Pare Brise	<input type="checkbox"/>	Film solaire	<input type="checkbox"/>
Peintre	<input type="checkbox"/>	Autre, précisez	<input type="checkbox"/>		
Film auto	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	% C.A sur l'activité totale	<input type="text"/>	%	
Film bâtiment	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	% C.A sur l'activité totale	<input type="text"/>	%	
Appartenance Groupe/Franchise	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Lequel	<input type="text"/>		
Centre de Pose film auto	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Recherche produit complémentaire:	<input type="text"/>				
Besoin en formation	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Laquelle	<input type="text"/>		
Membre d'un Syndicat Professionnel	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Lequel	<input type="text"/>		
Membre APFV	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire. Les réponses données feront l'objet d'un traitement anonyme et confidentiel, dans le seul but d'établir des statistiques sur les différentes Entreprises qui composent la profession du film pour vitrage. Aucune données ne seront transmises à des Tiers.